



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vide grenier d'Ambon - Espace du Lenn

Le 4 mai 2025

Article 1 : Généralités

L'amicale laïque de l'Avocette organise un vide grenier en plein air, sur le parking de l'Espace du Lenn à Ambon, au profit de l'école publique de l'Avocette d'Ambon. Cet événement se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2 : Tarif

Le tarif est de 8,00 € la place de parking, tables non fournies. L'exposant peut laisser sa voiture sur place à condition de louer 2 emplacements minimum.

Article 3 : Exposants autorisés

Le vide grenier est ouvert aux particuliers et aux professionnels en vue de vendre exclusivement des objets mobiliers usagés. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un particulier ou un professionnel :

- dont l'activité est liée à la restauration, l'organisateur se réservant la vente des produits liés à la restauration,
- dont l'activité n'est pas liée à la vente d'objets mobiliers usagés et acquis de personnes, autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce,
- ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté partiellement des obligations lui incombant,
- pour des raisons liées à l'organisation, à la gestion de l'évènement et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribué.

Article 4 : Modalités d'inscription

L'inscription sera validée lorsque tous les éléments demandés ci-dessous seront parvenu à l'organisateur par mail ou au format papier, à déposer (ou à envoyer par courrier) dans la boîte aux lettres de l'école publique de l'Avocette d'Ambon, à l'attention de l'Amicale laïque de l'Avocette, Rue Pré Demoiselle, 56190 Ambon (à côté de la mairie d'Ambon) :

1. Le bulletin d'inscription dûment complété, bulletin distinct pour particulier et professionnel ;
2. La photocopie recto/verso de la carte d'identité ;
3. Pour les professionnels : la photocopie de l'attestation de l'enregistrement au registre du commerce ;
4. Le règlement : 3 moyens de paiement proposés :
 - Par chèque à l'ordre de « Amicale laïque de l'Avocette »,
 - En espèce,
 - En CB sur helloasso.com

Les informations recueillies sur les bulletins d'inscription seront conservées dans un registre, qui sera paraphé par le maire d'Ambon, et tenu à disposition des autorités de contrôle durant toute la durée de l'évènement. À l'issue de l'évènement, le registre sera déposé à la mairie d'Ambon et envoyé à la préfecture du Morbihan.

Tout dossier d'inscription incomplet ou sans règlement (chèque, espèce ou CB sur helloasso.com) ne sera pris en compte. Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone.

Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée sur votre adresse mail.

Article 5 : L'installation

Les exposants doivent se présenter à partir de 7h30, munis de leur pièce d'identité. Ils s'installeront en autonomie jusqu'à 9h00 sur l'emplacement (ou les emplacements) qui leur a été attribué par l'organisateur. Pour des raisons d'organisation, les emplacements attribués en amont ne pourront être contestés.

S'il reste des emplacements libres le jour de l'évènement, l'attribution pourra se faire sur place jusqu'à 8h30.

Tout emplacement réservé et non occupé à partir de 8h30, pour quelque raison que ce soit, pourra être redistribué et ne donnera droit à aucun remboursement.

Pour des raisons de sécurité, plus aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le parking du Lenn à partir de 8h45 jusqu'à 18h00. L'accès aux emplacements se fera exclusivement à pied.

L'accueil du public aura lieu à partir de 9h00.

Les véhicules seront autorisés à circuler sur le parking du Lenn à partir de 18h00.

Article 6 : Responsabilités

Les objets mobiliers exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne seront en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles (vente d'animaux, armes, nourriture, CD et jeux gravés [copies], produits inflammables...). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Article 7 : Propreté des lieux et environnement

Dans un souci d'environnement, les exposants sont priés de prendre leurs dispositions quant aux traitements de leurs déchets. Des sacs poubelles seront à votre disposition au stand de restauration. À l'issue de l'évènement, les exposants sont tenus de nettoyer la place de parking qui leur a été attribuée. Ils sont également tenus de repartir avec leurs objets non vendus. Aucun objet invendu ne pourra être laissé sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende de 150,00 €, selon l'article R632-1 du Code pénal repris par l'article R.541-76 du Code de l'environnement.

Des toilettes seront à votre disposition à l'intérieur de l'Espace du Lenn, merci de respecter la propreté de ce lieu.

Article 8 : Annulation de l'évènement

L'association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler ou non l'évènement en cas d'intempéries. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de l'évènement.

Article 9 : Respect du règlement intérieur

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Règlement établi par l'association « Amicale laïque de l'Avocette »

Infos : al.avocette@gmail.com



VIDE GRENIER D'AMBON LE 4 MAI 2025

Bulletin d'inscription - Particulier

Paiement en CB

Bulletin à compléter et à envoyer par mail à al.avocette@gmail.com

Ou à déposer avec le règlement (chèque ou espèces) dans la boîte aux lettres de l'école publique de l'Avocette, Rue Pré Demoiselle, 56190 Ambon



Sur helloasso.com

Civilité : Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité n° : Délivré le :

Par :

Tarif : 8,00 € la place de parking

Règlement de € pour place(s) de parking

Emplacement PMR : Oui Non

Par chèque, à l'ordre de l'amicale laïque de l'Avocette Sur helloasso.com En espèces

Option repas tarif exposant 6,00 € : 1 saucisse avec frites + 1 dessert au choix + 1 café offert

MERCI DE FOURNIR LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ RECTO ET VERSO

Je soussigné(e) , atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier d'Ambon organisé par l'amicale laïque de l'Avocette et m'engage à le respecter.
En qualité de Particulier, je déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant,
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) et,
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal).

Fait à le

Signature



VIDE GRENIER D'AMBON LE 4 MAI 2025

Bulletin d'inscription - Professionnel

Paiement en CB



Bulletin à compléter et à envoyer par mail à al.avocette@gmail.com

Ou à déposer avec le règlement (chèque ou espèces) dans la boîte aux lettres de l'école publique de l'Avocette, Rue Pré Demoiselle, 56190 Ambon

Sur helloasso.com

Civilité : Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Représentant la société/association :

Raison sociale :

N° de registre : Date d'inscription :

Adresse du siège :

Code postal : Ville :

Ayant la fonction : dans la personne morale

Adresse du représentant :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité n° Délivré le :

Par :

Tarif : 8,00 € la place de parking

Règlement de € pour place(s) de parking Emplacement PMR : Oui Non

Par chèque, à l'ordre de l'amicale laïque de l'Avocette Sur helloasso.com En espèces

Option repas tarif exposant 6,00 € : 1 saucisse avec frites + 1 dessert au choix + 1 café offert

MERCI DE FOURNIR LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ RECTO ET VERSO

Je soussigné(e) , atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier d'Ambon organisé par l'amicale laïque de l'Avocette et m'engage à le respecter.

En qualité de Professionnel, je déclare sur l'honneur :

être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce et,

tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du Code pénal).

Fait à le

Signature

Informations et contact : 06 24 05 67 83 - al.avocette@gmail.com